FAMTV
FEDERATION DES ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS VIETNAMIENS
LIÊN ĐOÀN VÕ CỔ TRUYỀN VIỆT NAM TẠI PHÁP
Adresse courrier : Chez M. Xavier NGUYEN
12, avenue Maximilien ROBESPIERRE – 94400 - VITRY SUR SEINE

# Saison 2025 – 2026

# Formulaire Adhésion licencié

MERCI A VOUS DE REMPLIR CE FORMULAIRE – DOCUMENT A **CONSERVER 3 ANS** PAR LE CLUB.

1. **Nom du Club :**

2. **Numéro de licence :**
*Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence*

3. **Nom du pratiquant :**

4. **Prénom :** .....

5. **Date de naissance :**

6. **Sexe :** ❑ Masculin ❑ Féminin

7. **Ville de naissance :** .....

8. **Nationalité :** .....

9. **Adresse :** .....
*(écrire lisiblement votre adresse)* .....

10. **Code postal :** .....

11. **Ville :** .....

12. **Téléphone 1 :**
*(Pas d'espace ni de points entre les chiffres)*

13. **Mail 1 :** ..... @ .....

14. **Représentant légal :** .....

15. **Mail 2[4] :** ..... @ .....

16. **Téléphone 2[4] :**
*(Pas d'espace ni de points entre les chiffres)*

17. **Signature du licencié[1] :**
*ou du représentant légal, avec la mention : "**Lu et Approuvé**")*

☒ Adhésion Licence part individuelle[1] : **9 €** Assurance complémentaire[2] : **.... €€** **Total :** ❑ ..... **€**

1- obligatoire 2- Voir avec l'assurance directement

Pour les licenciés se présentant en compétition, le certificat médical doit être établi au plus tôt **60 jours** avant la compétition ou en début de saison. Sinon, pour les licenciés non-compétiteurs, le certificat médical est valable **3 ans** en respectant le questionnaire de santé et l'attestation sur l'honneur.

## AVIS AUX RESPONSABLES DU CLUB :

Pour adhérer à la FAMTV, merci d'inscrire votre club via le lien : *https://club.famtv.fr/register/club* ou d'envoyer le formulaire. Vous pouvez aussi accéder à l'Espace ADHESION et procéder à la saisie et au paiement des licences. Cela vous permettra de demander votre attestation d'assurance RC, voir ci-dessous.

## INFORMATIONS

1. **VALIDITE LICENCE :** Je prends connaissance et accepte sans réserve les règles régissant l'Association (Statuts, RI). Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FAMTV. (textes disponibles sur le site).
2. J'observe les consignes et respecte les équipements et les espaces de pratique.
3. Je reconnais que mon adhésion n'est effective qu'après le VISA et l'obtention d'une licence fédérale pour la pratique. La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'article 5 des statuts et Règlements de la FAMTV, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération.
4. **LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTES » :** J'autorise le club à utiliser les photos de moi-même et / ou de mon enfant pour tout support médias du club. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FAMTV. En application de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : secretariat@famtv.fr
5. Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la FAMTV ou de ses partenaires. SI vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos : nom, prénom et adresse.
6. **CERTIFICAT MEDICAL :** Le journal officiel de la République française (JORF du 15 août 2017) a publié l'arrêté du 24 juillet 2017 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non-contre-indication à la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières, dont nous faisons partie. En application des articles L.231-2 et suivants du code du sport, en cas de souscription d'une licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens et des disciplines associées. La production du CM est subordonnée à la réalisation d'un examen médical effectué, par tout docteur en médecine ayant, le cas échéant, des compétences spécifiques, selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.
   - Le certificat destiné à un NON COMPÉTITEUR : le certificat sera valable **3 ans** en respectant le questionnaire de santé et l'attestation sur l'honneur (lire informations sur le site) à fournir en début de chaque saison produit par le licencié lui-même attestant de sa bonne santé. Celui-ci devra être remis au club et conservé par ce dernier.
   - Le certificat destiné à un COMPÉTITEUR : le certificat sera valable **1 an** à fournir en début de chaque saison **ou de moins de 60 jours de la compétition**. Celui-ci devra être remis au club et conservé par ce dernier.

## ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site www.famtv.fr, rubrique **« assurances » ou sur demande écrite auprès de la FAMTV. La notice d'assurance et le bulletin sont à lire par l'adhérent avant la signature de la demande de licence.**

- **Responsabilité civile :** l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FAMTV.
- **Accident corporel :** la FAMTV met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique des AMV. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FAMTV auprès de la MMA. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique des AMV pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurances.
- **Violence sexuelle et sexiste :** En acceptant d'en parler à une personne et/ou à une structure de confiance. En refusant, sans crainte pour la suite, de telles pratiques. Le Ministère a également mis en place, en interne, une cellule de traitement des signalements que les acteurs du sport sont invités à saisir : signal-sports[AT]sports.gouv.fr.
- **Options complémentaires :** Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurances, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de l'assurance. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires est également téléchargeable sur le site www.famtv.fr rubrique « assurances ».

**EN CAS DE SINISTRE :** Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site www.famtv.fr ou télécharger la « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à l'assurance

- **Avoir pris connaissance, sur www.famtv.fr , des informations relatives :** aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06/07/1978 modifiée « Informatique et libertés ».
- **Les informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.famtv.fr**